

## Polémique autour de la rémunération des sondés sur Internet

LEMONDE.FR | 08.03.11 | 14h19

**C**'est une nouvelle polémique, concernant le sondage controversé donnant Marine Le Pen en tête en intentions de vote au premier tour de la présidentielle. Elle touche un thème pourtant déjà connu : la "gratification" des sondés, dans les enquêtes par Internet notamment. Les personnes interrogées par Harris Interactive pour ces deux sondages parus dans le *Parisien* ont été "payés", affirme Mediapart mardi 8 mars. L'institut rétorque qu'il s'agit d'une simple "incitation", comme en promettent la plupart des sondages en ligne.

A la faveur de l'écho rencontré par le sondage favorable à la candidate du Front national, l'affaire met de nouveau en lumière les sondages par Internet, déjà dénoncés dans la proposition de loi pour les sondages.

**Les "gratifications" des sondés.** En quoi les sondés de ces deux enquêtes ont-ils été payés ? *"Harris Interactive privilégie le système de participation à un jeu concours (contrôlé par huissier) permettant de gagner des lots (chèques bancaires) via un tirage au sort"*, précise l'institut, cité par Mediapart. Choisi parmi les 1 600 participants au sondage, le gagnant du "gros lot" remporterait 7 000 euros, *"une somme suffisamment importante pour intéresser quel que soit le milieu social"*, précise Jean-Daniel Lévy, directeur du département opinion de l'institut, selon qui *"la gratification est un stimulus, pas un moteur"*.

Dans les sondages par Internet – une pratique en hausse – les instituts sélectionnent leurs échantillons dans de vastes panels qui sont parfois utilisés pour d'autres sujets, comme le marketing. Un sondeur cite l'exemple du panel de fidélisation Maximiles. Joint par Le Monde.fr il y a quelques jours, le responsable opinion de Harris Interactive précisait qu'il veillait à *"ne pas poser trop souvent de questions aux mêmes internautes"*.

A l'Ifop, on précise que les internautes sont inscrits à *"un programme de fidélisation, qui revient à 10 centimes d'euros par questionnaire, ce qui est extrêmement symbolique"*. *"On ne veut pas instaurer avec eux de relations mercantiles"*, ajoute Frédéric Dabi auprès de l'AFP.

**L'enjeu sociologique des panels par Internet.** Il est crucial pour les sondeurs : ils doivent faire face à l'évolution des technologies, mais aussi au déclin des lignes de téléphone fixe et à la hausse des taux de refus des sondés. Avec un risque de biais sociologique plus fort qu'avec le téléphone, car tout le monde n'est pas équipé d'Internet. Dans le cas du Front national, le problème pourrait être encore plus grand, car ce vote est réputé plus fort dans les classes populaires, chez les moins diplômés.

Pour autant, sur le sujet précis du Front national, Jean-Daniel Lévy estime que les sondages par le Web ne sont pas forcément moins fiables : le taux de "reconstitution de vote" FN aux élections antérieures, qui pour la présidentielle correspond au taux de personnes qui déclarent aujourd'hui avoir voté Le Pen en 2007, *"n'est pas moins bon"* dans le sondage en ligne que par téléphone.

Le vote FN étant traditionnellement difficile à "avouer" pour un sondé, les taux de reconstitution du vote FN sont mauvais. Mais dans le cas du sondage en ligne, précise Jean-Daniel Lévy, il y aurait *"une fonction de contrôle social moins forte que dans une conversation avec un enquêteur par téléphone"*.

**La loi qui veut interdire les gratifications.** Reste que le thème de la "gratification" des sondés est un enjeu politique en ce moment : la proposition de loi d'encadrement des sondages propose clairement de la supprimer. *"Ce n'est pas éthique"*, estime Hugues Portelli, le sénateur UMP qui porte le texte avec Jean-Pierre Sueur, sénateur PS. Cette proposition a été jugée *"idiotie"* par le politologue Pascal Perrineau, cité par le JDD.fr : *"Nous demandons [aux sondés] un vrai travail, c'est normal qu'il y ait une rémunération, même légère, mais une rémunération, qui est un instrument de fidélisation."*

Un avis que ne partage pas la députée PS Delphine Batho : *"Dans les enquêtes sur Internet notamment, il est important de réguler cette pratique. Des gens m'ont raconté qu'ils vivaient presque grâce aux rémunérations des études, ce qui en fait des professionnels du sondage plus que des personnes représentatives de la population"*, affirme-t-elle au Monde.fr.

La balle est désormais dans le camp des députés et de l'Élysée. Car la proposition de loi d'encadrement des sondages a été adoptée à l'unanimité au Sénat, mais le gouvernement s'y est opposé et le texte est désormais en souffrance à l'Assemblée nationale. Il risque d'être enterré. A moins que la polémique actuelle ne le sauve. Mardi, Ségolène Royal, candidate aux primaires PS a demandé que cette loi soit votée.

### Alexandre Piquard

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact |

Publicité